

DECLARATION PROGRAMME DE FORMATION SANTE SECURITE 2017

Comme chaque année, les élus ont étudié avec attention ce programme présenté en séance plénière du CHSCT du 24 janvier 2017.

Les élus font remarquer que :

- *Le nombre de personnes prévues pour les formations suivantes, qui restait insuffisant :*
 - *Formation démarche de prévention des RPS ;*
 - *Formation prévention du risque routier (supprimé dans les programmes 2016 et 2017);*
 - *Formation gestes et postures, qui concerne un périmètre plus large que celui proposé ;*
- *Le contenu de la Formation management sécurité par e-learning pour les managers JG>14 ne répond pas aux besoins (plus une sensibilisation qu'une formation).*
- *Il est toujours souhaitable d'avoir une synthèse des écarts entre le plan prévisionnel de l'année N-1 et le réalisé (initial, recyclage), éventuellement sous forme d'histogramme avec un rappel du périmètre (nb) concerné, nous semblait être un moyen intéressant pour suivre la « qualité » d'un plan comme celui-ci et visualiser les points sur lesquels une attention particulière devrait être portée.*

Nous recommandons :

- *Que toutes les formations comme les Formations électriques, ionisantes, habilitation chimie, laser ... soient dispensées par des organismes extérieurs ;*
- *Un effort pour la mise à jour des listes des guides ou serre file, ainsi que des panneaux par plateaux.*
- *De renforcer la formation des guides d'évacuation ou serre file avec le maniement des « escape chair ».*
- *Les formations à destination des managers qui devraient être suivies et rentrées dans leurs objectifs, avec un retour.*

Les élus du CHSCT estiment qu'il est urgent de mettre en place de vraies formations pour tous les salariés dont notamment les managers (et surtout ceux ayant de hauts niveaux de responsabilité), ayant pour but de :

- *Supprimer ou minimiser les Risques Psycho-sociaux.*
- *Lutter contre la surcharge de travail ce qui peut impliquer une répartition des charges différentes dans les équipes, faire les transferts rapidement (avec les formations adéquates) des personnes là où cela est nécessaire ou d'embaucher.*
- *Adresser les causes réelles des arrêts maladies en lien avec le travail,*
- *Gérer efficacement l'implication nécessaire des salariés dans les réorganisations, les écouter et prendre en compte leurs suggestions*

Le plan proposé ne répond pas au plus gros risque présent sur notre site, à savoir : les risques psycho-sociaux et organisationnels (RPSO).

Une formation sur ce thème à quelques managers volontaires ne suffira pas à l'éliminer.

Ceci n'est pas du tout à la hauteur de l'enjeu. La direction doit donc mettre en œuvre les moyens adéquats pour répondre à cette problématique.

Avis sur le Programme de Formation Santé Sécurité 2017

Au regard des remarques mentionnées plus haut, le CHSCT donne un avis défavorable.